

Définitions des critères d'acceptabilité des échantillons sur les plateaux techniques

Les échantillons sont considérés comme conformes s'ils remplissent les conditions définies dans le manuel de prélèvement. Trois cas de figures :

➤ **Échantillons recommandés** : quantité et qualité d'échantillon permettant une prise en charge aisée et optimale sur le plateau technique.

➤ **Échantillons acceptables** (nécessitant une prise en charge particulière) :

Volume faible, prélèvements précieux, non centrifugé, un seul tube pour plusieurs paillasses, etc...

Conférer RI-INS.014 : « Prise en charge des échantillons de la réception au colisage sur les sites PP. »

➤ **Échantillons non conformes** : analyses non réalisables.

Les échantillons non conformes feront l'objet de la saisie d'un dysfonctionnement. Si l'examen n'est pas réalisable, le site concerné sera informé de la non-conformité par téléphone ou fax. Une dérogation pourra éventuellement être demandée au biologiste du site pré-post analytique concerné (par exemple : en cas de prélèvement précieux, urgence vitale, nouveau-né ...).